

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024, À LA MAIRIE

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024
- 4. Rapport des comités**
- 5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer**
- 6. Correspondance**
- 7. Services municipaux**
 - 7.1 Administration**
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie**
 - 7.2.1 Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Financement du transport collectif
 - 7.3 Ressources humaines**
 - 7.4 Travaux publics**
 - 7.5 Sécurité publique**
 - 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**
 - 7.6.1 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
 - 7.6.2 Adoption des priorités régionales en occupation et vitalisation des territoires 2025-2029
 - 7.7 Loisir, culture et vie communautaire**
 - 7.8 Infrastructures et bureau de projets**
 - 7.8.1 Adoption des rapports d'activités annuels 2022-2023 et 2023-2024 – Projet « Signature innovation » – Fonds régions et ruralité (volet 3)
 - 7.8.2 Octroi d'un contrat – L'entreprise Cisolift – Acquisition d'une nacelle remorquable
 - 7.8.3 Octroi d'un contrat de service – Les Productions Parages inc. – Mandat de production audiovisuelle de sensibilisation aux changements climatiques
 - 7.8.4 Retrait de la participation de fonctionnaires municipaux à des conseils d'administration de certains organismes

7.9 Réglementation municipale

7.9.1 Adoption du Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses

7.9.2 Adoption du Règlement d'emprunt n° CM-2024-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements municipaux et un emprunt de 1 425 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance